

# LA LETTRE DE L'APCMA



## L'artisanat, un outil de redynamisation des territoires

Travaillée avec le réseau des chambres de métiers, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a amélioré l'apprentissage et renforcé son attractivité. La ministre, Muriel Pénicaud, que j'ai accompagnée à la rencontre de nos apprentis et élus, a été à notre écoute. Aujourd'hui, la loi Pacte en discussion a un double enjeu : favoriser le développement des entreprises artisanales en allégeant les contraintes, adapter notre réseau au XXI<sup>e</sup> siècle, tout en renforçant l'action au service de l'économie de proximité. Cette proximité est essentielle et j'ai la conviction que les mesures déjà votées reconnaissent notre potentiel à développer de nouveaux services au profit des artisans. Notre première présence au Salon des maires, porte de Versailles, doit mieux nous faire connaître. Nous proposons des outils, une expertise, des observatoires pour aider les collectivités à développer leurs activités économiques et créer de l'emploi. Participant aux 222 opérations Cœur de Ville, les chambres de métiers doivent être plus que jamais présentes dans les territoires. L'artisanat est un acteur majeur de l'économie de proximité et un formidable levier de redynamisation de nos territoires. Ne l'oublions jamais !

**Bernard Stalter,**  
Président de l'APCMA

### ▲ ACTUALITÉ DU RÉSEAU

## Renforcer l'artisanat ultramarin : une priorité des CMA

Début octobre, Bernard Stalter, président de l'APCMA, s'est rendu aux Antilles sur les îles de Saint-Martin, de la Guadeloupe et de la Martinique, à la rencontre des acteurs locaux et à l'écoute des préoccupations des artisans.

### Accompagner le tissu artisanal ultramarin

Les chambres ultramarines accompagnent **75 000 entreprises**, qui forment chaque année **plus de 5 000 apprentis**. Des chiffres qui marquent la place prépondérante de l'artisanat dans l'économie, source d'emplois durables et réponse efficace au chômage des jeunes. Des résultats que le réseau des CMA entend voir reconnaître et encourager via les politiques publiques. Ainsi, et en tant que président national, Bernard Stalter poursuivra ses déplacements et se rendra sur le terrain, dans chaque territoire.

### Renforcer la prise en compte des intérêts des entreprises

Trop souvent, de par leur éloignement, les **spécificités des territoires d'outre-mer** ne sont pas suffisamment prises en considération. Ces territoires constituent pourtant une **partie intégrante, pleine et entière de l'artisanat**. Interlocutrice des pouvoirs publics, l'APCMA sera attentive à ce que les particularités géographiques et les problématiques, notamment liées à l'insularité, soient considérées dans les réformes en cours de manière à permettre aux entreprises ultramarines de bénéficier d'évolutions favorables à leur développement.

### La Coirema : instance spécifique de l'artisanat ultramarin

Organisée tous les deux ans sous l'égide de l'APCMA, la **Conférence interrégionale des métiers et de l'artisanat (Coirema)** rassemble les chambres ultramarines et associe à ses travaux les chambres hexagonales membres de la Commission de l'outre-mer de l'APCMA. La 16<sup>e</sup> conférence s'est tenue du 17 au 21 septembre à Saint-Pierre-et-Miquelon. L'occasion pour les établissements consulaires des départements et collectivités d'outre-mer de mettre en commun leurs préoccupations et leurs actions dans l'objectif de favoriser l'adoption de positions communes, tout en préservant les spécificités de chacun des territoires. Réunie le 19 septembre, la Commission de l'outre-mer de l'APCMA (*photo ci-dessus*) a notamment évoqué l'impact des lois « Avenir professionnel » et Pacte sur les entreprises artisanales ultramarines ainsi que les priorités présentées par le président de la République en juin dernier dans le « Livre bleu outre-mer ».

## ▼ ACTUALITÉ

### CMA : actrices d'une économie 100 % circulaire

Dans le cadre de la feuille de route du Gouvernement pour une économie 100 % circulaire, l'APCMA collabore à deux des groupes de travail mis en place par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Le premier sur **l'affichage de la réparabilité des produits**, obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le second pour **la mise en place d'une reprise gratuite des déchets du bâtiment** à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Soucieuses d'accompagner le changement par une promotion de la réparation, les CMA se mobilisent pour promouvoir les initiatives menées dans l'artisanat. Parmi celles-ci, l'opération **Répar'Acteurs**, déployée par le réseau depuis 2012, recense les professionnels de la réparation engagés dans une démarche de réduction des déchets. Un annuaire, **www.annuaire-reparation.fr**, élaboré conjointement par les CMA et l'ADEME, recense près de 40 000 artisans labellisés.

# 8

## Le chiffre

*Selon une étude de l'ADEME, huit Français sur dix considèrent la réparation comme un mode de consommation d'avenir. Pourtant, chaque année, neuf millions de tonnes de biens de consommation arrivent en fin de vie en France et à peine 10 % sont effectivement réparés, réutilisés ou réemployés. Particulièrement impliquées sur ces questions, les CMA agissent (voir ci-dessus).*

## ▼ RÉSEAU

### La solidarité : une valeur pour l'artisanat

**Un an après, tel qu'il s'y était engagé, le président de l'APCMA Bernard Stalter s'est rendu aux Antilles à la rencontre des artisans bénéficiaires du fonds créé par les CMA après le passage de l'ouragan Irma.**



**P**ar cette contribution financière, le réseau marque sa solidarité envers les entreprises artisanales sinistrées, une valeur essentielle qui constitue l'une de ses spécificités. Pour aider les artisans éprouvés, le réseau dispose d'un **fonds de calamités et de catastrophes naturelles** alimenté par une contribution des CMA sur la base du nombre d'entreprises de leur ressort. Ainsi, depuis 2017, l'APCMA a reversé près d'un **million d'euros à des artisans sinistrés**. Une mobilisation collective et une entraide spécifique, propres au réseau des CMA. Face à des catastrophes d'une envergure exceptionnelle, l'APCMA dispose également d'un **fonds de solidarité**, créé sur la base d'une **action de volontariat** de la part des CMA à hauteur de leur capacité financière. Il a permis aux CMA ne bénéficiant pas du fonds de calamités de disposer de ressources et ainsi d'aider les artisans touchés à relancer leurs activités dans les meilleures conditions.

[www.apcma.fr](http://www.apcma.fr)

#### ! Solidarité avec les artisans de l'Aude.

- 400 000 euros ont d'ores et déjà été versés par l'APCMA
- à la CMA de l'Aude pour venir en aide aux artisans sinistrés.



▲ Bernard Stalter, président de l'APCMA (à droite), accompagné de Pierre Vera, président de la CMA de l'Aude, à la rencontre des artisans sinistrés du département le 23 octobre dernier.

▼ EUROPE

# Mobilité des apprentis : les réseaux français et allemand mobilisés

**E**n 2017, les Gouvernements allemand et français se sont accordés sur le renforcement et le développement de la mobilité transfrontalière des apprentis. Dans ce contexte, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), l'APCMA et son homologue allemand, la DHKT, se sont réunis à Paris les 23, 24 et 25 septembre lors d'un séminaire destiné à favoriser les partenariats et encourager la mobilité. Ces trois journées ont permis aux participants de partager les expériences, de mener des réflexions pour enrichir les jumelages et d'échanger sur les outils ayant vocation à faciliter l'organisation et la reconnaissance de la mobilité dans les parcours de formation. Des moments riches et constructifs en faveur de la coopération franco-allemande, des jeunes et des petites entreprises, qui constituent un réel vivier pour développer le nombre et la qualité des projets de mobilité.



► La deuxième édition des #ErasmusDays s'est tenue les 12 et 13 octobre. Deux jours durant lesquels tous les acteurs de la formation, dont le réseau des CMA et ses CFA, ont pu témoigner de leur engagement en faveur de la mobilité des apprentis. Celle-ci constitue en effet un moyen efficace de renforcer leurs compétences et d'accroître leur employabilité.



DHKT  
DEUTSCHER  
HANDWERKSKAMMERTAG

OFAJ  
DFJW

## ▼ PLF 2019 Les CMA pour le maintien du Fisac

Le Fisac – Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce – permet de financer des opérations collectives portées par les collectivités territoriales ou les chambres consulaires ainsi que des actions individuelles d'entreprises artisanales dans les zones rurales. À l'heure où le Gouvernement, avec l'appui du réseau des CMA, déploie le plan « Action cœur de ville » pour la revitalisation des territoires, le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 prévoit la disparition de ce fonds et supprime ainsi les crédits des acteurs qui les font vivre. Une contradiction pour le réseau des CMA qui demande à ce que le Fisac soit préservé et même revalorisé. [www.apcma.fr](http://www.apcma.fr)

*« Quand vous menez une politique d'Action cœur de ville, il faut de la cohérence. Ce sont quinze millions d'euros avec un effet levier important, car le Fisac est un label qualité qui enclenche d'autres aides, en particulier des collectivités territoriales. »*

Bernard Stalter, président de l'APCMA

## Le témoin

Louis Noël président de la CMA des Côtes-d'Armor

**À l'origine de la première Cité du Goût et des Saveurs, pouvez-vous nous expliquer le concept ?** En 2005, la chambre de métiers et de l'artisanat des Côtes-d'Armor a créé la Cité du Goût et des Saveurs pour accompagner les artisans, promouvoir l'artisanat alimentaire costarmoricain et former les professionnels.

**En juin dernier, vous avez signé une convention avec l'APCMA. Quel est son objectif ?** La Cité du Goût et des Saveurs a, dès sa création, rencontré un accueil très positif et a suscité beaucoup de curiosités de la part des entreprises et des autres CMA. Nous avons donc déposé la marque et commencé à partager le concept et notre expérience. En signant cette convention avec l'APCMA, nous garantissons la pérennité et le développement

de la Cité du Goût et des Saveurs tout en restant le pilote fondateur. Nous mutualisons une offre de services, des outils et des compétences au niveau national et offrons une vitrine plus propice aux partenariats nationaux et internationaux. Tout ceci, sans oublier notre ambition première, celle de servir l'économie de territoire pour les artisans costarmoricains.

**Selon vous, en quoi l'artisanat alimentaire constitue-t-il une réponse aux enjeux de notre société ?**

L'artisanat alimentaire, par son savoir-faire et ses produits, constitue une valeur « refuge » dans un univers mondialisé aux normes qui échappent de plus en plus aux États. Grâce à la création d'une économie circulaire et au maintien d'emplois non délocalisables, il est devenu un modèle économique pertinent en soutien au développement durable, la ruralité, la nutrition, la santé et l'éducation au goût.

# COMMUNICATION



## Évolution de l'identité graphique des CMA

Les chambres de métiers et de l'artisanat viennent de se doter d'une charte graphique modernisée, en accord avec les valeurs véhiculées au quotidien par le réseau et avec l'évolution des moyens de communication, notamment digitaux. L'ambition de cette nouvelle charte est de renforcer la marque commune du réseau et la cohérence de son image. Décliné au niveau national, régional et départemental, lisible et efficace, le logo « nouvelle génération » est désormais déployé sur l'ensemble du territoire.

## Grand prix de l'artisanat : l'excellence valorisée

Organisé par les CMA et les Banques Populaires, le Prix Stars & Métiers récompense la capacité de l'entreprise artisanale à s'adapter à un environnement en mutation permanente, à se projeter et à se développer de manière exemplaire. Dans chaque région, quatre artisans seront mis à l'honneur et l'un d'entre eux sera retenu pour concourir au titre national d'« Artisan de l'année ». Celui-ci sera désigné à l'issue d'un vote en ligne et primé lors d'une soirée spécifique. [www.starsetmetiers.fr](http://www.starsetmetiers.fr)

## À VENIR

### Salon des maires et des collectivités locales

Du **20 au 22 novembre** aura lieu à Paris, en marge du Congrès des Maires, le Salon des maires et des collectivités locales. Une occasion pour les décideurs publics de prendre connaissance des solutions concrètes répondant aux problématiques rencontrées dans le cadre de leurs missions. Partenaires privilégiées des collectivités territoriales, notamment dans le cadre de l'action « Cœur de ville », les CMA seront présentes sur le Salon pour promouvoir leurs actions, leurs services et apporter des réponses aux problématiques spécifiques des communes et intercommunalités en matière de diagnostic territorial, de développement d'activités ou encore d'aménagement. [www.salondesmaires.com](http://www.salondesmaires.com)

### La transmission-reprise : un enjeu économique

Du **21 novembre au 4 décembre** se déroulera la **Quinzaine de la transmission-reprise** organisée par la Direction générale des Entreprises (DGE) et le réseau Transmettre & Reprendre dont l'APCMA est membre. Partout en France, les CMA sensibiliseront les entrepreneurs aux atouts de la reprise pour ainsi éviter que de nombreuses entreprises artisanales disparaissent faute d'avoir trouvé un candidat. Par un appui de qualité, les CMA agissent et mènent des actions d'information auprès des artisans pour qu'ils anticipent leur cession. Elles sont également présentes aux côtés des repreneurs tout au long du processus de reprise et de développement de l'entreprise : un élément clé, facteur de succès et de pérennité. Pour faciliter la relation entre repreneurs et cédants, les CMA répertorient sur la plateforme <https://entreprendre.artisanat.fr> plus de 6500 annonces. [www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr) - [www.afecreation.fr](http://www.afecreation.fr)



La Lettre de l'APCMA · Bimestrielle · Directeur de la publication: Bernard Stalter · Rédacteur en chef: Jacques Garau · Responsable éditorial: Sylvie Emond · APCMA - 12, av. Marceau - 75008 Paris - Tél.: 01 44 43 10 00 - [www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr) · Diffusion: Loïc Langlo ([langlo@apcma.fr](mailto:langlo@apcma.fr)) - Tél.: 01 44 43 10 91 · Tirage: 4000 exemplaires · Éditeur délégué: Edimétiers - Tél.: 03 87 69 18 18 · Impression: Socosprint (88) · ISSN 1950-8093.

Retrouvez l'APCMA sur [Twitter](#) [Facebook](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

## L'agenda

**10-12 novembre**  
**MIF Expo**

📍 Paris

Près de 450 exposants, de tous les secteurs, dont l'artisanat, vous donnent rendez-vous porte de Versailles pour LE Salon du Made In France.

📱 #mifexpo

**20-22 novembre**

**Salon des maires et des collectivités locales**

📍 Paris

Lire ci-contre.

📱 #SMCL

**17-25 novembre**

**Semaine européenne de la réduction des déchets**

📍 Partout en Europe

Dans le cadre de cette semaine, les CMA valoriseront les démarches menées dans l'artisanat.

📱 #SERD

**21 novembre - 4 décembre**

**Quinzaine de la transmission-reprise**

📍 Partout en France

Lire ci-contre.

[www.afecreation.fr](http://www.afecreation.fr)

**28 novembre - 1<sup>er</sup> décembre**

**Finales nationales des Olympiades des Métiers**

📍 Caen

Durant ces finales, les champions régionaux tenteront d'intégrer l'Équipe de France qui participera à la compétition internationale à Kazan (Russie) en août 2019.

📱 #ODM2018

**3 décembre**

**Rendez-vous de l'artisanat**

📍 Paris

Organisée par la DGE, cette troisième édition aura pour thème « Artisans, la passion de transmettre » et sera l'occasion d'évoquer les enjeux et perspectives du secteur de l'artisanat. [www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr)